



Contestation sur montant proposé pour le vol de mon scooter

Par **farenc92**, le **25/11/2011** à **11:20**

Bonjour,

mon scooter ayant été volé dans mon parking privé collectif cet été ; un montant m'a été proposé par mon coutier en assurance de 548€..

la cote argus annonce un prix de 1600 € voir 1800 € au vu du peu de kms de celui ci j'ai recolté des annonces d'achat d'unscooter equivalent au mien au moment du vol ; toutes tournent autour de 1400 à 2000e

quel recours ais je face à la mauvaise foi flagrante de cette compagnie d'assurance?
ils veulent aussi me compter une majoration de 20% sur ma franchise car mon parking est fermé mais collectif!

je dois faire une contre proposition mais je souhaite qu'il me rembourse au prix de l'argus
quels arguments puis je mettre en avant?
y a t-il un recours pour cet abus ?

dans l'attente de votre reponse
cordialemnet